

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**INITIATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITES EQUESTRES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 16 13 23 U11 D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,  
sur avis conforme du Conseil général**

# INITIATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITES EQUESTRES

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et compétences de base en matière de pratique d'activités équestres.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

##### En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
  - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
  - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
  - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
  - ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
  - ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :
  - ◆ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;

- ♦ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
- ♦ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
- ♦ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ♦ savoir mesurer :
  - ♦ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée et de monnaie (cas simples).

## **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'études de base (C.E.B.)

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant sera capable :

*dans le respect du bien-être animal,*

*dans le respect des consignes,*

*dans le respect des règles élémentaires d'hygiène, de sécurité et de l'environnement,*

- ◆ de monter à cheval aux 3 allures (pas, trot, galop) ;
- ◆ de driver en déplacement de façon correcte ;
- ◆ de mener un attelage en piste, dans des déplacements de base et aux allures du pas et du trot.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des termes employés,
- ◆ la pertinence des choix opérés,
- ◆ l'exactitude et de la précision des gestes,
- ◆ la qualité de l'interaction avec le cheval.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*dans le respect du bien-être animal,*

*en utilisant le vocabulaire du métier,*

*en disposant du matériel adéquat,*

*dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de l'environnement,*

**En initiation à la pratique d'activités équestres : Pratique professionnelle**

- ◆ de s'équiper correctement en tant que cavalier ;
- ◆ de manipuler un cheval avec sérénité :
  - ◆ pénétrer dans le box, équiper le cheval, sortir le cheval du box, l'y rentrer, ôter son équipement,
  - ◆ marcher le cheval en main,
  - ◆ attacher le cheval : nœud de sécurité, avec et sans licol,
  - ◆ le conduire en piste, en prairie, dans un moyen de transport ;
- ◆ d'harnacher et d'habiller le cheval pour la monte en veillant à régler les sangles correctement (sécurité et confort) et la longueur des étriers ;
- ◆ de longer le cheval aux 3 allures ;
- ◆ d'exécuter les principes de l'équitation élémentaires (3 allures : pas, trot – enlevé/assis -, galop) avec ou sans étriers ;
- ◆ d'atteler le cheval en veillant à régler les sangles correctement (sécurité et confort) ;
- ◆ de driver en déplacement d'une façon correcte : pas, trot, en avant, en reculant, gauche, droite, manœuvre d'évitement, stationnement.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas disposer plus de 2 étudiants par poste de travail.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Initiation à la pratique des activités équestres	PP	L	<b>96</b>
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	<b>24</b>
<b>Total des périodes</b>			<b>120</b>